



**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**de la commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU**

**Séance du 14 MARS 2024**

*L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze mars à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de*  
**M. LAUFRAY Christophe – Maire de la commune**

**Présents :** Mmes et MM. LAUFRAY Christophe – AMSELEM Martine – BERTON Christian – ORIOU Anne-Claire – JACQUOT Rémy – CHAPUT Ghislaine – NIGUES Davy – RUEDA Nadine – MISTRAL Hervé – TEIXIER Tania – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – MEGALIZZI Raphaël – THOMSEN Guillaume – SALVAT Rachel – BOUALEM Sofiane – VARELA Nicolas – BOUYA Corine – DEMARQUE Mickaël – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline – MORRA Geoffroy –

**Absent(s) excusé(s) avec pouvoir :** Mmes et MM. VINCENTELLI Geneviève – PERRET Christophe – GUIBERT-ESTIENNE Marion – FALCHERO Guillaume – ISNARD Robert – BESANÇON Julien

**Absent(s) excusé(s) :** /

**Le secrétariat a été assuré par :** Mme AMSELEM

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

**N° 26/24 - Ouverture d'emplois non titulaires pour accroissement temporaire d'activité**

**Rapporteur : M. VARELA**

Pour les besoins des services communaux, il convient d'ouvrir des emplois de contractuels pour un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois sont ouverts sur la base de l'article L332-23-1 du Code général de la fonction publique.

Sur cette base, il est établi des contrats à durée déterminée pour une période de douze mois, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs. Ces emplois pour accroissement temporaire d'activité dont les services ont besoin sont les suivants :

- **Pour les services techniques :**

Le recrutement d'un agent contractuel à temps complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois.  
L'agent assurera les missions d'agent technique au service Espaces Verts.

Le recrutement de deux agents contractuels à temps complet au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois.  
Les agents assureront les missions d'agents techniques au service Voirie.

- **Pour le service entretien :**

Le recrutement d'un agent contractuel à temps non complet 24h30 (le temps complet est de 35 h) au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois. L'agent assurera les missions d'agent technique au service entretien.

- **Pour les cuisines satellites :**

Le recrutement de trois agents contractuels à temps non complet 24h30 (le temps complet est de 35 h) au grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour une période de 12 mois. Les agents assureront les missions d'agents techniques dans les cuisines satellites.

La rémunération des agents sera calculée sur la base de l'indice brut 367 majoré 366 du grade de recrutement.

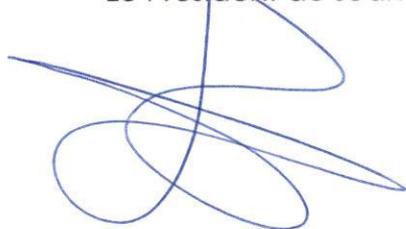
Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la Commune.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre le Président et la Secrétaire de séance.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 14 mars 2024.

Christophe LAUFRAY  
Le Maire  
Le Président de séance



Martine AMSELEM  
1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire  
La secrétaire de séance

